

## « Nous attaquons en justice la réforme des pensions »

### FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES Deux recours devant la Cour constitutionnelle

**L**e ministre de la Fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, André Flahaut (PS), va introduire un recours à la Cour constitutionnelle visant à annuler plusieurs dispositifs de la réforme des pensions, un *must* du gouvernement fédéral. Raison : « *Plusieurs dispositions lèsent les intérêts de la Fédération.* » Le recours, qui sera endossé par le gouvernement de la Fédération mercredi prochain, porte précisément sur deux volets de la réforme menée par le ministre Daniel Bacquelaine (MR).

Le premier, c'est le rachat des années d'études. La mesure permet à ceux qui le souhaitent de racheter leurs années d'études pour que celles-ci soient comptabilisées dans le calcul de la pension. Pour André Flahaut, cette décision fédérale serait tout d'abord défavorable aux fonctionnaires, et notamment ceux de la Fédération parce que, précédemment, leurs années d'études étaient tout simplement comptabilisées dans le calcul de la pension, sans nécessité de les racheter. Cette mesure pourrait, selon le ministre, se justifier si le déficit public s'en trouvait allégé, mais pour lui, ce n'est pas le cas.

*« L'Inspection des Finances a relevé que la réforme n'est pas neutre à long terme, son impact budgétaire devient défavorable »*

*après 2019. Le principe de proportionnalité n'est donc pas respecté puisque ces mesures pénalisent les fonctionnaires sans que l'assainissement des finances publiques ne soit atteint.* » Le gouvernement fédéral plaide : cette décision s'inscrit dans son intention d'harmoniser à terme les régimes de pensions. « *Mais une telle volonté ne peut justifier un tel recul pour les agents du secteur public.* »

Pour ce premier recours, le gouvernement de la Fédération va en fait intervenir dans une procédure déjà pendante devant la Cour, introduite par le syndicat libéral de la fonction publique.

La Communauté française va aussi introduire une seconde action, dont elle prend cette fois l'initiative. Elle vise la mesure fédérale qui revoit le calcul de la pension des personnes nommées dans la fonction publique. Auparavant, toutes les années prestées par ces personnes, que ce soit comme contractuels ou statutaires (nomination définitive), étaient comptabilisées comme années de travail en tant que sta-

tutaires. C'était très avantageux parce que les statutaires ont droit à une pension du secteur public, tandis que les contractuels re-

lèvent du régime privé. Mais depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017, les années de travail prestées comme contractuel sont comptabilisées comme telles. Des fonctionnaires de la Fédération sont concernés par cette réforme fédérale, et, pour André Flahaut, « *cela entraîne une forme de discrimination.* »

Pour compenser, le fédéral a en outre recommandé aux entités fédérées de prévoir un régime de pension complémentaire. « *Cela revient à demander à la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre à sa charge une compétence exclusivement fédérale, à savoir le paiement d'une partie*

*des pensions des agents qui dépendent d'elle,* dit André Flahaut. *La Fédération attaque aussi sur le pied de l'article 23 de la Constitution qui prévoit le droit à la sécurité sociale.* »

Pour appuyer son recours, le ministre a consulté un bureau d'avocats. Texte : « *Il apparaît à ces avocats que la Communauté est légitime à vouloir contester cette loi pour non-respect des compétences organisées par les*

*lois de réformes institutionnelles et de violation du principe d'égalité et de non-discrimination.* »

André Flahaut : « *Malgré notre volonté de trouver, sur l'ensemble des dossiers, une solution concertée et durable, malgré la loyauté interfédérale qui nous habite et notre refus de manifester publiquement les discordances, réelles, entre les entités, il s'avère qu'aujourd'hui, en tant que ministre de la Fonction publique de la Fédération, je suis contraint, dans l'intérêt de l'institution et de son personnel, de saisir la Cour.* »

Le ministre n'en restera peut-être pas là. Il pourrait attaquer la réforme relative aux métiers pénibles. Qui n'a pas encore fait l'objet d'une loi. « *Cette réforme pourrait avoir des effets sur nos fonctionnaires. Or nous n'y avons pas été associés. Des négociations ont eu lieu, mais dans le dos des entités fédérées. Je n'hésite pas à dire qu'il y a eu manipulation par le gouvernement fédéral.* »

L'arrêt de la Cour pourrait tomber avant les législatives de mai 2019, assure André Flahaut. La réforme des pensions est dans le viseur. ■

DAVID COPPI  
BERNARD DEMONTY

## « Ils détruisent notre modèle social »

**Le dossier « pensions » est, dites-vous, un exemple de la « brutalité politique » avec laquelle opère le gouvernement fédéral, et c'est ce qui motive au fond votre recours...**

*Oui. Notre modèle d'exercice du pouvoir par la concertation, et avec lui notre modèle social, est détruit pas à pas par les façons du gouvernement fédéral et, depuis un an, celles du gouvernement wallon, similaires.*

*Il faut quand même rappeler dans quelle pièce on joue : un gouvernement fédéral totalement déséquilibré, soutenu par 63 députés flamands, dont 31 élus nationalistes, et 20 francophones ; un gouvernement où les fonctions régaliennes, qui incarnent et portent l'État, sont aux mains de la N-VA ou de responsables néerlandophones...*

*Voilà le point de départ, on grade. L'oublie parfois.*

*Cela donne un gouvernement qui, dans tous les domaines, organise un simulacre de concertation sociale, qui nie les organes intermédiaires, soit les syndicats, les associations de terrain. Et qui agit, en substance, par « pouvoirs spéciaux », comme on appelle cette technique de gouvernement qui permet de « passer en force » au Parlement. J'évoquais le gouvernement wallon : ils ont livré un décret-programme de plus de 500 pages et laissent quatre jours au parlement pour évaluer et débattre... On est dans le mépris des institutions, mépris des adversaires politiques, mépris des corps intermédiaires, qui n'est que la continuation du mépris des faibles, des précaires et des sans-*

**Ce « passage en force », comme vous l'appellez, c'est peut-être aussi une façon d'agir vite - on entend cela en face -, avec l'idée que les « réformes » ne peuvent attendre...**

*C'est surtout beaucoup d'irresponsabilité. Je crains que ceux qui suivront aux affaires du pays découvrent des cadavres dans les placards, tant ils bâclent le travail aujourd'hui, et tant ils grillent, je l'ai dit, les intermédiaires et le dialogue social.*

*Prenez la réforme des pensions : on constate des défaillances majeures, qui justifient notre action devant la Cour constitutionnelle. Voilà le résultat. Ce dossier, qui a un impact sur l'ensemble des travailleurs, est représentatif de*

*cette irresponsabilité. Je peux vous dire que, pour notre part, nous travaillons autrement...*

**... et que vous faites la différence au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? En quoi ?**

*Je dis : oui, nous faisons la différence. On a fait aboutir un groupe de travail qui harmonise les carrières contractuelles et statutaires. À contre-courant de la logique fédérale, de la tendance à l'« outsourcing », à la privatisation de services, on « internalise » - autrement dit, on réintègre - des fonctions comme le gardiennage et les concierges. Je pense aussi aux services de nettoyage : les travailleurs viennent la journée, parmi les fonctionnaires, comme les autres, au lieu d'exécuter leurs tâches seuls, à*

*l'écart, tôt le matin ou tard le soir... C'est toute une conception de la société. Vous savez peut-être qu'on a créé une crèche dans le ministère...*

*Voilà des exemples de réalisations intégratrices, concertées avec les organisations sociales.*

*Rien à voir avec la brutalité et l'irresponsabilité que je décrivais. Les recours que nous introduisons aujourd'hui sont le fruit de tout cela, si l'on peut dire, et je m'efforce d'alerter les progressistes de tous les partis – majorité et opposition réunies – pour*

*qu'ils fassent entendre leur voix dans l'affaiblissement de notre démocratie, la mise à mal de notre modèle social. C'est un tournant. ■*

Propos recueillis par  
D.CI ET B.DY

## ACTION ET CITATIONS

### Béton armé

André Flahaut revendique une démarche « mûrement réfléchie » pour ce qui concerne les recours devant la Cour constitutionnelle : « Nous avons analysé la situation d'abord au sein de mon cabinet, ensuite en demandant l'avis du service

juridique de l'administration, enfin en nous adressant à un bureau d'avocats. Les recours sont béton. »

Dans la foulée, le ministre franco-

phone assène quelques citations « bien d'actualité », insiste-t-il, et elles aussi très béton : « Arrêtons de laisser le champ libre à ceux qui, en

Belgique, en Europe et ailleurs, foulent aux pieds les valeurs, les principes et les fondements de la démocratie. »

Et : « Lorsque les préjugés sont là, l'immigré, l'étranger, l'autre tout simplement, n'en finit pas de susciter la méfiance autant que le rejet. »

D.CI ET B.DY

► La Fédération Wallonie-Bruxelles introduit deux recours contre le fédéral devant la Cour constitutionnelle.

► André Flahaut, ministre PS de la Fonction publique, nous explique comment et pourquoi.